



MAIRIE DE MONTMAUR

avenue
Albert Bonnardel
05400 MONTMAUR
tel 04.92.58.05.59
Courriel :
mairie-montmaur
@wanadoo.fr

Site : montmaur05.fr
Horaires d'ouverture
de la mairie et de
l'Agence postale :
du lundi au vendredi
de 8H à midi

Le conseil municipal :

Georges Lesbros,
maire

Jérôme Bonnardel,
1er adjoint

Corinne Agniel,
2ème adjointe

René Amouriq,
3ème adjoint

Lionel Bermond

Jean-Yves Bertrand

Loïc Bonnardel

Alain Gerboud

Ghislaine Liobard

Josette Marsilio

Annick Meysenq

Stéphane Pinet

Béatrice Richaud

Alexandre Saulnier

Franck Tabouret

Bulletin Municipal

ANNÉE 2024

Le mot du Maire

C'est avec plaisir que je vous présente la nouvelle édition du bulletin annuel d'information qui dresse en quelques pages un bilan de l'action municipale pour l'année écoulée et une rétrospective des événements qui ont rythmé la vie de notre village ainsi que les perspectives pour 2024.

Par son action, le conseil municipal tend à améliorer le quotidien des habitants en aménageant et développant le village tout en essayant de satisfaire au mieux les aspirations de nos concitoyens.

Il s'agit là de notre priorité constante qui doit cependant s'exercer avec les contraintes, notamment budgétaires, qui limitent parfois notre action.

Le respect de l'équilibre budgétaire est un élément

essentiel de bonne gestion, il consiste à maîtriser les dépenses de fonctionnement de la collectivité et à n'engager des programmes d'investissement qu'après avoir obtenu un taux important de subventions. D'autant que dans la période actuelle, le taux des crédits étant très élevé, la commune peu endettée à ce jour, n'envisage pas de recourir à de nouveaux emprunts.

Malgré ces contraintes, Montmaur se développe, la population augmente de façon modérée mais régulière, favorisant ainsi l'intégration de nouveaux habitants que nous accueillons avec plaisir.

Notre commune est reconnue pour offrir un cadre de vie agréable dans un environnement préservé. C'est un atout remar-

quable qu'il nous appartient de conforter pour une qualité de vie toujours améliorée.

Cette qualité de vie, c'est aussi le lien social que nous apportent les différentes associations qui existent sur la commune et qui jouent un rôle primordial au travers des animations offertes tout au long de l'année.

Montmaur fait partie de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy. Elle offre notamment de nombreux services aux habitants, n'hésitez pas à y recourir.

Le bien-vivre ensemble est l'objectif premier du conseil municipal, je formule des vœux pour que cela le cas pour Montmaur, à chacun de nous d'y travailler dans le dialogue, la bienveillance et le respect mutuel.

Georges Lesbros



Regard sur 2023... et projets 2024

L'AMÉNAGEMENT DU VILLAGE

Nous avons fait l'acquisition au prix de 140.000€ d'une parcelle de 3.000 m² en bordure de la place du pied du village et de la grange Reynaud.

Il s'agit d'une réserve foncière idéalement située qui dans les années à venir aura son utilité pour un usage public.

En fin d'année 2023, la construction d'un trottoir route de Veynes a débuté. Interrompue pendant la période des fêtes, les travaux viennent de reprendre avec la construction d'un mur de soutènement. Les vieux poteaux d'éclairage seront remplacés par des lampadaires à led.



Ce trottoir permettra de sécuriser l'entrée du village notamment pour la circulation des piétons et des enfants nombreux dans ce quartier qui récemment s'est fortement développé.

Un radar pédagogique sera également installé pour inciter les automobilistes à « lever le pied ».

La construction du chemin piétonnier devant le château va débuter prochainement, l'objectif étant de terminer la totalité des travaux pour le début de l'été prochain.

C'est un projet important, qui comprend également la réfection totale de la chaussée du Chemin Neuf.

Le montant des travaux pour l'ensemble de ces aménagements s'élève à 350.000 € HT subventionné à 75 % par l'Etat, le Département et la Région.

Quand ce sera terminé, nous pourrons aller de l'entrée du village, côté route de Veynes jusqu'à la salle des fêtes sans emprunter les voies de circulation des voitures, à l'exception d'une trentaine de mètres devant la maison Reynaud, qui seront aménagés au moment du projet de la grange.

LA GRANGE REYNAUD

La commission constituée de conseillers municipaux et de volontaires a défini un programme d'aménagement comprenant un local commercial associatif : bistrot de pays et vente de produits locaux sont envisagés, un local pour la bibliothèque municipale et un espace utilisable par le comité des fêtes pour les animations du village mais pouvant également servir de salle de réunions.

Cependant, les premières investigations techniques réalisées sur le bâtiment existant laissent craindre que celui-ci ne puisse pas être utilisé pour ce projet, seule son utilisation comme halle couverte après consolidation de l'ensemble serait susceptible d'être autorisée. En effet, les murs en pierres dont est fait ce bâtiment ne répondent plus aux normes sismiques applicables dorénavant aux établissements fermés recevant du public.

Après avoir rencontré récemment l'architecte des bâtiments de France, aucune démolition même partielle de

l'existant ne sera acceptée ; ce qui empêche de fait l'élargissement du Chemin Neuf un temps envisagé pour prolonger le piétonnier jusque sur la place. D'autres solutions devront être trouvées.

On se dirige donc vraisemblablement vers un projet comprenant la conservation de la grange existante associée à une extension du côté sud.

LOGEMENTS LOCATIFS

Le conseil municipal a fait depuis longtemps le constat que la commune manque de logements locatifs alors qu'une demande forte et régulière existe aussi bien de la part de personnes déjà domiciliées à Montmaur et qui souhaitent changer d'appartement que des personnes de l'extérieur qui souhaiteraient venir vivre à Montmaur.

La construction de logements directement par la commune, un temps envisagée, s'avère un investissement trop lourd. De ce fait un contact a été noué avec l'Office d'HLM qui après étude de la situation sur notre secteur serait à priori disposé à investir sur le terrain communal proche du vieux cimetière, pour y construire quelques logements.

A ce jour, un dossier est à l'étude par cet organisme qui serait partant pour construire un petit ensemble de quelques logements de différentes surfaces de type maisons individuelles accolées.



LA CANTINE SCOLAIRE

Le local actuel de la cantine qui fait 30 m2 environ, est devenu trop exigüe pour accueillir dans de bonnes conditions un nombre d'écoliers toujours plus important.

20 à 25 élèves prennent couramment leur repas de midi.

Partant de ce constat le conseil municipal envisage une extension de ce local par la construction d'une salle à l'arrière du bâtiment. Un accord a été trouvé avec le propriétaire de la parcelle contigüe qui a accepté de céder à la commune une emprise de 180 m2 pour la réalisation de ce projet.

Le dépôt du permis de construire interviendra prochainement. Nous procédons actuellement à l'établissement des dossiers de demande subventions pour financer cette nouvelle construction.

Un début des travaux est envisagé pour la fin de l'année 2024.

L'EAU POTABLE AU HAMEAU DE LA MONTAGNE :

La commune devait réaliser l'année dernière l'installation d'un système de traitement de l'eau potable du réseau de la Montagne par rayonnement ultra-violet identique à celui qui existe depuis une trentaine d'années sur le réservoir du chef-lieu.

N'ayant pas eu l'autorisation de passage sur la route des Sauvas appartenant à l'ONF pour l'alimentation électrique du réservoir, les travaux n'ont pu être réalisés en 2023. Cette difficulté étant en passe d'être aplaniée, les travaux vont être réalisés dans le courant du printemps.

L'eau du réseau de La Montagne étant sujette aux aléas climatiques (pollution lors de pluies abondantes) le traitement par rayonnement permettra d'avoir en permanence une eau de qualité irréprochable sans que son goût ne soit modifié contrairement à un traitement au chlore.

Cette installation représente un investissement de 12.000€ HT financé à 70 % par le Département et l'Agence de l'Eau.

AMÉLIORATION DU SUIVI DE LA RESSOURCE EN EAU :

Le conseil municipal a décidé d'équiper l'ensemble des réservoirs de la commune d'un dispositif de suivi des niveaux qui seront consultables à distance sur les ordinateurs de la mairie. Ce système évitera de faire le tour des réservoirs périodiquement surtout en période de sécheresse, et permettra de détecter, en temps réel, toute fuite qui pourrait survenir sur les différents réseaux.

Le coût de cette installation est de 20.000€ HT financé à 70 % par le Département et l'Agence de l'Eau.

LE BÂTIMENT ECOLE-MAIRIE

Au printemps dernier, la façade nord du bâtiment (fortement dégradée) a été entièrement refaite. A cette occasion, une isolation extérieure a été posée. Elle bénéficie aux 3 classes de l'école, aux locaux de la mairie et aux 2 appartements situés au 1er étage. De même, les volets de cette façade ont été remplacés ainsi que les fenêtres de toit des appartements.

Les travaux d'un montant global de 70.000€ HT ont bénéficié de subventions à hauteur de 75% par l'Etat, le Département et la Région.

Pour cette année, une étude va être engagée en vue de remplacer la chaudière fuel vieillissante par un chauffage moins coûteux et moins énergivore faisant appel aux énergies renouvelables.

CHAPELLE SAINTE PHILOMÈNE

Le diagnostic entrepris l'année dernière va se poursuivre au printemps par la réalisation de fouilles archéologiques autour du bâtiment et notamment devant l'entrée de la chapelle, sur les fondations de l'ancienne église des Sept Fons. Dès que l'ensemble des études sera réalisé, un programme de réhabilitation et de confortement du bâti pourra être élaboré.

LE ROCHER DE LA PIPÈTE

Prochainement des travaux de protection contre les chûtes de blocs vont être entrepris sur le rocher de la Pipète qui surplombe la route à la sortie du village en direction du Dévoluy.

Il s'agit de fixer contre la paroi au moyen de filets métalliques divers blocs instables qui risquent de se détacher de la paroi, menaçant directement la route et potentiellement une habitation.

L'appel d'offre concernant ce marché va être publié qui permettra de retenir l'entreprise spécialisée en mesure de réaliser ces travaux.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 70.000 €, la commune bénéficie pour cela des subventions à hauteur de 75 %.

LA VOIRIE COMMUNALE

Des travaux d'entretien pour un montant de 20.000€ ont été réalisés en 2023. Le réseau des voies communales représente environ 20 km qui nécessitent un entretien régulier toute l'année. Pour 2024, un nouveau programme d'entretien sera mis sur pied.

De nouveaux petits montmaurins

- Louis VERROUST MUTI
- Kameron THEVENY
- Alice LAURENT
- Erell JUPIN
- Minh-Hà DE BASTOS USCIDA

Ils se sont mariés

- Cindy CHAIX et Frédéric GARCIN
- Valérie GARCIN et Emmanuel BOUVEROT
- Sabine DESPLANQUES et Frédéric MOVIO
- Nadège MARTIN et Tony YORGUN

Ils nous ont quittés

- Roger GUILLET
- Daniel VAYSSET
- Jean-Jacques ROUX.
- André TABOURET

La vie de notre Ecole...

Comme l'année précédente, l'école se maintient avec ses 48 élèves et trois classes : la maternelle et les 2 classes de primaire.

EN MATERNELLE :

Pour offrir aux enfants un climat d'éveil et d'apprentissage serein, nous avons augmenté la présence des ATSEM de 8 heures par semaine. Cela permet ainsi aux trois sections d'évoluer au mieux de leurs capacités. Des bacs de jardinage ont vu le jour dans la cour, la salle de motricité est bien occupée et remplit pleinement ses fonctions.

Alvéoles phoniques à la cantine



EN PRIMAIRE :

La classe à l'étage a été repeinte et a profité aussi de l'isolation extérieure nord.

Les élèves ont pu également profiter pour la 2ème année de l'action « cercle de parole contée » pour développer la maîtrise de l'oral et de l'écoute.

De plus, la commune participe au projet « d'aire terrestre éducative » en prêtant un terrain afin d'observer la nature. Cette démarche pédagogique a pour but de sensibiliser les élèves de CM à la protection de leur territoire et de sa biodiversité en leur confiant la gestion participative d'une parcelle de la commune.

Pour tous, nous prenons en charge les déplacements en bus qui permettent les différentes sorties culturelles et sportives : cinéma, théâtre à Veynes et à Gap, printemps du livre, piscine à Veynes...

EN CE QUI CONCERNE LA GARDERIE ET LA CANTINE :

Nous avons investi dans une isolation phonique pour réduire le bruit des enfants dans cet espace restreint.

De nombreuses activités et jeux sont proposés par les ATSEM qui s'investissent pour occuper les enfants, offrant une ambiance « familiale » qu'on ne retrouve pas forcément dans beaucoup d'écoles.

La cantine a augmenté sa fréquentation, nécessitant l'embauche d'une troisième personne qui permet une meilleure gestion entre repas et récréation.

En conclusion, tous ces investissements contribuent au bon fonctionnement de l'école et répondent à la volonté de la Mairie de lui maintenir une place prépondérante au cœur de notre village.

La bibliothèque municipale

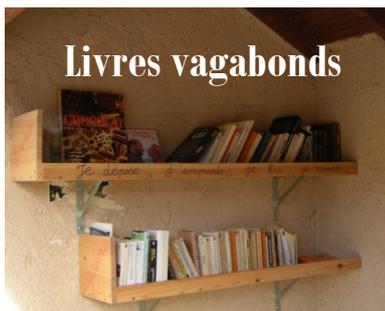
... petite mais toujours là dans l'attente de vous voir !

Nos rayonnages se sont étoffés grâce aux dons de particuliers et proposent un choix plus important et diversifié.

Nous continuons toujours notre action avec les enfants de l'école. Un vendredi par mois, nous proposons aux maternelles une lecture plus ludique « le Kamishibai » et recevons les primaires à la bibliothèque.

La bibliothèque vous accueille le Samedi de 10H à midi et le Lundi de 16H à 17H30 (fermée le lundi pendant les vacances scolaires)

Les bénévoles,
Céline, Corinne, Dany, Denise, Hélène, Jacky



Un petit rappel : le dépôt de livres à l'abri bus fonctionne bien : un petit bémol tout de même : il doit rester attractif.... Pour cela, évitons « d'empiler » nos dons sur les étagères ainsi que les livres sales ou trop déchirés !

Cyprien Sarrazin, l'éclosion d'un champion

Cyprien, grâce à Sa ténacité et son talent enchaîne les résultats et les podiums depuis quelques semaines. Son premier coup d'éclat, il le réalise le 28 décembre dernier à Bormio (Italie) en remportant l'épreuve de descente sur la célèbre piste de la "Stelvio".

C'est avec fierté que la mairie a souhaité féliciter son champion natif du village et le 5 janvier dernier une réception a été organisée en son honneur à la salle polyvalente où de nombreux habitants ont répondu présent et assisté à la rediffusion de la descente commentée par Cyprien en personne. Les enfants étaient heureux de poser auprès de leur champion et de tenir en main propre le trophée de Bormio !



Mais ses exploits sportifs ne s'arrêtent pas là et le 11 janvier il termine deuxième de l'épreuve descente de Wengen (Suisse) et remporte le Super G sur la même piste le lendemain !

Le meilleur restait à venir. Sur la mythique piste "la Streif" de Kitzbuhel (Autriche), notre héros remporte la descente du vendredi 19 janvier. Seuls Jean-Claude Killy en 1967 et Luc Alphand en 1997 avaient réalisé cet exploit pour la France avant lui. Et comme si cela ne suffisait pas, il s'impose à nouveau le lendemain sur la même piste, s'offrant un double quasi historique pour un français puisque cette performance n'a été réalisée que par un seul skieur français à ce jour, Luc Alphand.

Une dinguerie !!!!

La saison n'est pas terminée et on peut rêver d'un sacre et la victoire en coupe du monde de descente en fin de saison malgré l'annulation de dernière



minute de l'épreuve de Chamonix. Handicapé par une blessure au mollet, Cyprien n'a pas pu participer à l'avant-dernière descente de la saison en Norvège le 17 février dernier.

Nous espérons qu'il sera rétabli pour la dernière épreuve le 24 mars prochain en Autriche, et qu'il obtiendra le Globe de Cristal du meilleur descendeur de la saison !

Cyp, quelle fierté pour la commune et plus particulièrement pour les familles Sarrazin et Tabouret de te voir porter si haut les couleurs de la France et de ton village dans les compétitions internationales. Nous te félicitons à nouveau et avons une pensée pour ton grand père André et tes deux oncles, Gilles et Florent...

Fonce Cyp !!!

Du côté de nos commerces

Une belle initiative : Le marché paysan chez Joël et Clément

Après quelques années centrées sur les produits de la ferme dans un petit cabanon, le marché s'est déplacé, agrandi en donnant de la visibilité à d'autres producteurs et artisans des environs: œufs, volaille, légumes, viande de fromages, pain, jus de fruits confitures, tourtons, bières, mais aussi créations de couture, bijoux, huiles essentielles, ect... à notre disposition, nous habitants de Montmaur et des alentours.

Plaisir d'aller à pied, en vélo ou autre acheter des produits de qualité, de rencontrer nos voisins, de discuter autour d'un verre et donc de créer du lien jusqu'à prolonger pendant la saison d'été ce plaisir par un petit repas

et de la musique... ambiance chaleureuse assurée... une initiative récompensée par le nombre grandissant de clients....

Ouverture du « Chez Toi »

Montmaur retrouve aussi un restaurant, le « chez toi » (anciennement Cybon) au Boutariq). Ouvert depuis peu, il propose un repas à midi seulement et peut être plus tard, des soirées musicales....

N'oublions pas bien sûr les « anciens » installés depuis de nombreuses années. Acheter du miel « Au rayons d'or » chez Olivier Caron ou Jacques Briançon, de la viande de porc et charcuterie bio à la Ferme du Lauzon, des brioches et panettones chez Séverine Coulson, des jus de fruits et conser-

ves artisanales chez Alexandre au Merle Moqueur, et des créations originales et travaux de couture chez Dany Bonnardel « De fil et d'Aiguille » au Boutariq : tous ces produits qui pourraient, nous l'espérons, se retrouver un jour dans notre café/épicerie dans la Grange Reynaud.

Enfin, Montmaur offre aussi aux touristes et locaux un camping « nature » fort sympathique : le camping « Mon Repos » qui chaque année propose de nouveaux aménagements et des animations dans un décor naturel magnifique et paisible.

Au centre équestre au quartier du Blaigny, on peut pratiquer toutes les activités liées à l'équitation, notamment de belles balades pour découvrir Montmaur et ses alentours.

La Vie Associative...

Le Comité des Fêtes

Une année bien remplie au Comité des Fêtes qui a fêté ses 40 ans d'animations avec le soutien de la Mairie de Montmaur



Soirée déguisée pour souffler les 40 bougies du Comité des Fêtes

Pour fêter ses 40 ans, le comité organisait

samedi 1er avril une soirée déguisée qui a fait le plein à la salle des fêtes. Le comité a partagé avec plus de 140 Montmaurins de superbes gâteaux d'anniversaire

Pour le carnaval des enfants un spectacle de magie ainsi qu'un goûter leur a été offert.

La fête du village, malgré un temps hivernal, a été un grand succès : elle s'est déroulée sur 3 jours, du vendredi au

dimanche soir, avec la préparation par les cuisinières d'une gigantesque soupe au pistou le vendredi qui a réuni dans le pré de la grange Reynaud plus de 150 personnes. Dès le samedi après-midi plusieurs jeux gonflables installés dans le pré ont permis aux enfants et aux adultes de se mesurer en équipes pour les 3ème Montmaurades. Tous ont pu profiter des jeux le samedi et le dimanche qui étaient entièrement gratuits ! Petite restauration sur place, spectacle de feu contrarié par un vent violent, ont quand même vu une bonne participation des vacanciers et des Montmaurins...

Pour terminer l'année, le comité a organisé samedi 9 décembre à l'occasion du téléthon son premier marché de Noël !

D'ores et déjà pour 2024 nous vous attendons nombreux pour participer à notre 3ème fête de la montée en alpages qui aura lieu le 2 juin !

Le Comité des Fêtes



Feu de la St Jean à la grange Saucisses et merguez au barbecue



Fête Vote Préparation de la soupe au pistou

Le Lien Montmaurin

Lundi :

- pilates de 18H30 à 20H
- Musculation, salle St Pierre de 18H à 20H

Mardi :

- Patchwork / couture de 14H à 17 H
- Scrapbooking, salle de la mairie à partir de 19H30 tous les 15 j.

Mercredi :

- jeu de tarot de 15H à 18H
- gym de 18H30 à 19H30

Jeudi :

- Yoga de 18H30 à 20H
- Tai Chi de 20H à 21H

Vendredi :

- vannerie de 14H à 17H

Le Tennis Club Montmaurin

Cela fait maintenant deux ans que le Tennis Club Montmaurin propose des cours de tennis pour les enfants de 7 à 12 ans, le mercredi matin au printemps et à l'automne. Renseignements auprès de M. Clément Millet pour les cours.

Le court de tennis est ouvert à tous . Si vous souhaitez taper dans la balle en famille ou entre amis, tous les renseignements, tarifs, cartes d'adhérents ou tickets horaires sont affichés sur le tableau à l'entrée du terrain.

Bon tennis à tous !

Une nouvelle asso : Les P'tits Montmaurins

Pour ne rater aucune info ni événement suivez nous sur :

Facebook 



L'association « **Les P'tits Montmaurins** » a été créée en mai 2023 pour soutenir humainement, matériellement et financièrement les projets de l'école, mais pas seulement ! Elle a aussi pour vocation de créer des moments d'échanges et de partages extra-scolaires en faveur des enfants du territoire par le biais d'animations et d'activités culturelles, ludiques ou pédagogiques.

Ainsi nous avons pu organiser la kermesse 2023 et un « vide ta cham-

bre » en septembre, vendre des bonbons à la fête de Montmaur et des crêpes au marché de Noël, faire danser les monstres lors de la boom d'Halloween, proposer une vente de chocolats et assister le Père Noël lors du spectacle de fin d'année !

Nous proposerons au fil de l'année des « **P'tits Rendez-Vous** » le mercredi ou week-end, vu que les ateliers créatifs, creusage de citrouilles et initiation danse orientale ont eu du succès !

Vous avez des propositions, vous vous voulez faire découvrir votre activité ou votre passion : écrivez-nous à l'adresse :

« **lesptitsmontmaurins**

@gmail.com »

Et pour suivre nos événements et nous soutenir, rejoignez-nous sur le groupe d'infos WhatsApp ou sur Facebook en scannant les QR code ci-joints.



Merci pour votre soutien et en espérant vous croiser sur un futur événement !

**Solène, Stéphanie, Brice,
Ophélie, Daphné,
Alexandra et Alison**



La salle des fêtes archi-pleine pour le 1er vide ta chambre

Découverte de notre petit patrimoine



Peu de Montmaurins connaissent l'existence d'une roue à aubes sur la commune implantée au lieu-dit « La Froidière ».

Cet ouvrage, construit en bordure du Rif, était utilisé pour monter l'eau d'une source située à proximité du torrent, en actionnant une pompe

de refoulement, jusqu'au réservoir de la famille Jean Roux, cultivateurs, sur un dénivelé de 80 mètres environ.

Une cabane protégeait cet équipement, qui bien que très utile et indispensable pour une consommation en eau potable, devait être exploité et contrôlé en permanence afin d'en réguler l'alimentation.

La roue à aube a cessé de fonctionner en 1972, vraisemblablement à la suite d'un tarissement de la source consécutif à un glissement de terrain. Laisse à l'abandon, nous remercions vivement Jean-Pierre Mesle et Guy Leroy, d'avoir eu la bonne idée de rénover cet ouvrage et de faire perdurer ainsi quelques traces de notre passé.

Cette installation peut faire l'objet de visites, tout en effectuant une promenade très agréable. On peut y accéder en remontant le cour du Rif en suivant la bordure du canal ancien



Jean-Pierre et Guy devant la cabane abritant la roue à aubes rénovée par leur soin

qui desservait la ferme des Philippons.

A ce jour, le hameau de la Froidière ainsi que les Philippons sont bien sûr alimentés par le réseau communal d'eau potable de La Montagne qui en 2008 a fait l'objet de travaux importants d'extension sur une longueur de 2 km environ.

Les obligations légales de débroussaillage

Le risque de feux de forêts est une réalité de plus en plus prégnante dans notre département. 97 communes des Hautes-Alpes sont soumises à l'obligation légale de débroussaillage, et Montmaur est concerné pour l'ensemble du territoire communal

Extrait de la plaquette d'information réalisée par les services de l'Etat dans le département :

Pourquoi débroussailler ?

- Pour protéger les personnes, les biens et la forêt :
- Limiter la propagation des incendies de forêts
- Éviter ou ralentir les départs de feux accidentels
- Faciliter l'extinction des feux
- Assurer la sécurité des biens et des personnes
- Améliorer la sécurité et l'efficacité des secours

Où débroussailler ?

Toute l'année, l'obligation de débroussailler s'impose aux propriétaires des constructions ou installations situées en zone boisée ou à moins de 200 m de celle-ci :

- Autour de sa construction dans un rayon de 50 m, sans tenir compte des limites de propriété (le feu ne les connaît pas !).
- Aux abords des chemins d'accès privés, sur une largeur de 2 m de part et d'autre de la voie.
- Sur la totalité de sa parcelle classée en zone U même en l'absence de bâti.

Les cas dérogatoires

- Les terrains agricoles, les vergers régulièrement entretenus
- Les arbres remarquables situés à moins de 3 m d'une construction sous réserve d'être mis à distance de la végétation environnante d'au moins 5 mètres.
- Les haies sous réserve d'être mises à distance de 3 m de toute construction

Les sanctions

- De 135 à 1500 € d'amende et une mise en demeure de réaliser les travaux. A défaut les travaux seront réalisés d'office à la charge du propriétaire.

Une action efficace

- Les retours d'expérience après les grands feux confirment qu'un débroussaillage réglementaire effectué autour des habitations assure une protection efficace dans 80 % des cas
- Sans cette action, près de la moitié des habitations subissent des dégâts extérieurs, voire sont totalement détruites.

Les modalités techniques

Dans les Hautes-Alpes, l'arrêté préfectoral n°05-2017-12-08-018 du 8/12/2017 précise les modalités techniques :

On entend par débroussaillage et maintien en état débroussaillé :

- La coupe et l'élimination de la végétation arbustive base, des arbres et arbustes morts ou dépérissants,
- L'élimination des haies et de tous les arbres et branches distantes de moins de 3 mètres de tout point de constructions (habitations, abris de jardin...)
- L'élagage de toutes les branches basses sur 2 m de haut au minimum pour les arbres de plus de 4 m de hauteur ou sur la moitié de la tige pour les autres,
- La coupe et l'élimination de tous les végétaux arbustifs situés à l'aplomb de la chaussées des voies ouvertes à la circulation publique, ainsi que des voies privées donnant accès à des constructions, chantiers, travaux, sur une hauteur de 4 mètres,
- L'élimination de tous les végétaux coupés.

Une réunion publique d'information aura lieu **Lundi 22 avril à 18 H** à la salle polyvalente en présence d'un représentant de l'Etat, de l'ONF et des pompiers

Pour en savoir plus...

- Plusieurs sites d'information sont à votre disposition :
- www.hautes-alpes.gouv.fr
- www.onf.fr
- www.prevention-incendie-foret.com
- www.ofme.org
- Recherche web « carte interactive DFCl zone de débroussaillage 05 »